

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 10 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

**Présents** : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Claude BRIGNON, France SCHRÖTER, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Christiane OURY, Stéphane JUNG

**Absents excusés** : Véronique SPILL BILDSTEIN (procuration à Claude BRIGNON)  
Philippe PECK (procuration à Christiane OURY)  
Christine DE MIRANDA-MARTIN  
Christelle LEBOUBE

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022**

A l'unanimité des voix, moins cinq abstentions (Aurélie DE PAU, Stéphane JUNG, Youssef LAAOUINA, Marie-Sarah CHARLIER et Christiane OURY, absents), le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 20 décembre 2022.

## **II - Désignation de la secrétaire de séance**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Olivia KAUFFER, adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire et Madame Samantha KOPP, secrétaire générale, en tant que secrétaire auxiliaire.

## **III – Communications**

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
  - maison d'habitation située 17 faubourg Saint Sébastien à SCHIRMECK :
  - terrains à bâtir situés :
    - route de Strasbourg à SCHIRMECK
    - rue de l'Ancien Sanatorium à SCHIRMECK

## **IV – Quorum**

Le nombre de membres présents étant de 15, le quorum de 10 est atteint ; le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

## **V – Ordre du jour**

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Dotation d'équipement des territoires ruraux – Programmation 2023
2. Présentation du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement
3. Présentation des Comptes Administratifs 2022 et affectation des résultats d'exploitation des budgets :
  - Télécentre
  - Transports publics
4. Adoption des comptes de gestions 2022 du receveur municipal afférant

\*\*\*\*\*

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

**2023/02/01 : REPRISE DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'appel à projets pour la programmation 2023 de la DETR lancé par la Préfecture du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que parmi les opérations éligibles figure, au titre de la catégorie « Transition énergétique/écologique et espaces naturels », les travaux destinés à renforcer la performance énergétique dans les bâtiments et espaces publics ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la revitalisation des centralités, la commune a adhéré au programme « Petites Villes de Demain » avec la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche et les communes de Barembach, La Broque et Rothau ;

**CONSIDERANT** dans le cadre de la transition écologique, la commune a entamé depuis plusieurs années une réflexion pour réaliser des économies d'énergie ;

**CONSIDERANT** que la reprise totale du système d'éclairage du Groupe Scolaire de SCHIRMECK qui prévoit :

- dans les couloirs et salles de classe, le remplacement des plafonniers avec tube fluo 70W par des plafonniers LED31W ou des plafonniers LED52W ;
- dans les escaliers et les entrées l'installation de matériel équipé de sources lumineuse LED d'une intensité de 9W, 24W et 5W.

permettra une économie sensible d'énergie.

De plus et afin de réaliser un gain d'énergie supplémentaire, tous les équipements mis en place seront dotés d'une détection présence et intensité

**VU** les devis estimatifs présentés établissant le coût des travaux à 60 586,38 € HT soit 70 317,09 € TTC ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alain JEROME, Maire-adjoint en charge des travaux ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** de remplacer l'ensemble du système d'éclairage du Groupe Scolaire, dans le but de réduire sensiblement la consommation d'énergie ;

**ADOPTE** les devis correspondants à ces travaux pour un montant prévisionnel de 60 586,38 € HT soit 70 317,09 € TTC ;

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux allouée au titre de la catégorie « Transition énergétique/écologique et espaces naturels », les travaux destinés à renforcer la performance énergétique dans les bâtiments et espaces publics ;

**ARRETE** le plan de financement suivant :

- |                         |             |
|-------------------------|-------------|
| • Coût prévisionnel TTC | 70 317,09 € |
| • DETR (30 %)           | 18 175,91 € |
| • FCTVA                 | 9 577,36 €  |
| • Autofinancement       | 42 563,82 € |

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce programme.

Les crédits seront prévus aux opérations correspondantes du Budget Primitif 2023.

**2023/02/02 :** **PROGRAMME 2023 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'appel à projets pour la programmation 2023 de la DETR lancé par la Préfecture du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que parmi les opérations éligibles figure, au titre de la catégorie « Transition énergétique/écologique et espaces naturels », les travaux destinés à renforcer la performance énergétique dans les bâtiments et espaces publics ;

**CONSIDERANT** que le programme 2023 de rénovation de l'éclairage public comporte :

### **A SCHIRMECK :**

- dans les rues de l'Abreuvoir, du Tribunal, des Jardins, du Parc, ainsi que sur la Place de la République, 12 lampes sodium 100W seront remplacées par des sources lumineuses LED 37W ;
- dans les rues de la Source, Traversière (dont 1 candélabre complet), des Ecoles, du Parc ainsi que sur la Place du Marché 12 lampes sodium 100W seront remplacées par des sources lumineuses LED 30W ;
- dans les rues du Château et des Ecoles, 4 lampes sodium 100W seront remplacées par des sources lumineuses LED 44W
- Dans la Rue du Maréchal Leclerc, le candélabre équipé d'une lampe mercure 400W sera remplacé par un candélabre équipé d'une source lumineuse LED 73W.
- 4 antennes astronomiques seront installées dans les Rues des Forges, des Mésanges, de la Scierie et Marcel Heiligenstein.

### **A WACKENBACH :**

- dans la Rue Principale, 13 lampes sodium 100W (dont 1 candélabre complet) seront remplacées par des sources lumineuses LED 37W.
- dans les rues du Rain et du Bas-Bout, 15 candélabres et 1 applique équipés de lampes mercure 125W seront remplacés par des candélabres avec des sources lumineuses 37W.

**CONSIDERANT** qu'il y aurait lieu de poursuivre le programme de rénovation de l'éclairage public dans les différentes rues de la Ville tendant à réaliser des économies substantielles dans ce domaine ;

**VU** les différents devis estimatifs présentés établissant le coût global de l'opération à 46 867,74 € HT, soit 54 375,74 € TTC ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** de réaliser le programme 2023 de rénovation de l'éclairage public ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

- ADOPTE** les devis correspondants à ces travaux pour un montant prévisionnel de 46 867,74 € HT, soit 54 375,74 € TTC ;
- SOLLICITE** l'aide de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux allouée au titre de la catégorie « Transition énergétique/écologique et espaces naturels », les travaux destinés à renforcer la performance énergétique dans les bâtiments et espaces publics ;
- ARRETE** le plan de financement suivant :
- |                         |             |
|-------------------------|-------------|
| • Coût prévisionnel TTC | 54 375,74 € |
| • DETR (30 %)           | 14 060,32 € |
| • FCTVA                 | 7 389,67 €  |
| • Autofinancement       | 32 925,74 € |
- AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce programme.

Les crédits seront prévus aux opérations correspondantes du Budget Primitif 2023.

**2023/02/03 :** **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE SCHIRMECK 2<sup>e</sup> TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** sa délibération du 1<sup>er</sup> février 2022, décidant, dans le cadre du programme de restructuration-extension de la salle des fêtes de Schirmeck, la construction d'un local de rangement ;
- CONSIDERANT** que le programme des travaux a fait l'objet d'une mise à jour et que son coût estimatif s'élève à ce jour à 138 064,50 € TTC ;
- VU** l'appel à projets pour la programmation 2023 de la DETR lancé par la Préfecture du Bas-Rhin ;
- CONSIDERANT** que parmi les opérations éligibles figurent, au titre de la catégorie « Développement économique, socio-culturel, environnemental et touristique », les aménagements et installations pour les équipements sportifs et socioculturels ;
- CONSIDERANT** que dans le cadre de la revitalisation des centralités, la commune a adhéré au programme « Petites Villes de Demain » avec la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche et les communes de Barembach, La Broque et Rothau ;
- VU** le plan de financement prévisionnel du projet ;
- ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alain JEROME, Maire-adjoint en charge des travaux ;
- Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**
- DECIDE** le maintien, dans le cadre du programme de restructuration-extension de la salle des fêtes de Schirmeck, la construction d'un local de rangement pour un montant de 115 053,75 € HT soit 138 064,50 € TTC, intégrant le coût de la maîtrise d'œuvre ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

- SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) allouée au titre des opérations contribuant au développement sportif et socioculturel ;
- ADOPTE** le plan de financement suivant :
- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| - Coût des travaux TTC       | 138 064,50 € |
| - DETR                       | 30 681,00 €  |
| - FCTVA                      | 22 648,10 €  |
| - Auto-financement commune : | 84 735,40 €  |
- AUTORISE** le Maire à déposer, au nom de la commune, le permis de construire au titre de ces travaux ou toute autre demande d'autorisation du droit du sol imposée par la réglementation en vigueur.
- AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce programme.

Les crédits nécessaires seront prévus aux opérations correspondantes du budget primitif 2023.

**2023/02/04 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU** la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39 qui impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'adresser annuellement aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;
- VU** le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK ;
- ENTENDU** les explications données par Monsieur Alain JEROME, Adjoint au Maire et Vice-Président du SIVOM de la Vallée de la Bruche ;
- PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement établi par le SIVOM de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK.

**2023/02/05 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE DE TELETRAVAIL DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur Laurent BERTRAND, Maire ;
- VU** la balance générale des comptes de l'exercice 2022 établie par le Receveur Municipal ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif,  
Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Monique GRISNAUX,  
1<sup>ère</sup> adjointe, en qualité de président de séance,

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>	<b>PREVISIONS 2022</b>	<b>REALISATIONS 2022</b>
Dépenses Fonctionnement	29 000,-	13 771,20
Recettes Fonctionnement	29 000,-	19 332,53
<b>Excédent Fonctionnement</b>		<b>5 561,33</b>
Dépenses Investissement	20 000,-	11 681,29
Recettes Investissement	20 000,-	<b>9 311,20</b>
<b>Déficit Investissement</b>		<b>2 370,09</b>
<b>EXCEDENT GENERAL</b>		<b>3 191,24</b>

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 qui présente la forme d'un excédent de **5 561,33** euros ;

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
Excédent de fonctionnement 2022	<b>5 561,33</b>
<b>AFFECTATION</b>	
Report en fonctionnement R002	<b>5 561,33</b>

**2023/02/06 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT  
SCOLAIRE DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU  
RESULTAT D'EXPLOITATION**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DELIBERANT** sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur Laurent BERTRAND, Maire ;

**VU** la balance générale des comptes de l'exercice 2022 établie par le Receveur Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif,  
Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Monique GRISNAUX,  
1<sup>ère</sup> adjointe, en qualité de président de séance,

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

<b>BUDGET CUMULE</b>	<b>PREVISIONS 2022</b>	<b>REALISATIONS 2022</b>
Dépenses Fonctionnement	4 000,-	1 252,17
Recettes Fonctionnement	4 000,-	2 393,47
<b>Excédent de Fonctionnement</b>		<b>1 141,30</b>

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 qui présente la forme d'un excédent de **1 141,30** euros ;

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
Excédent de fonctionnement 2022	<b>1 141,30</b>
<b>AFFECTATION</b>	
Report en fonctionnement R002	<b>1 141,30</b>

**2023/02/07 :** **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les comptes de gestion 2022 dressés par la Trésorière Municipale, constitués par :

- la situation patrimoniale des budgets annexes du centre de télétravail et du service des transports intégrant l'actif et le passif ;
- le tableau des résultats desdits budgets annexes du centre de télétravail et du service des transports ;
- l'état de consommation des crédits par section ;
- la comptabilité des deniers et valeurs ;

**APRES** avoir approuvé les comptes administratifs desdits budgets annexes de la commune de l'exercice 2022 ;

**APRES** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire, qui paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**STATUANT** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets du centre de télétravail et du service des transports ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

**CONSTATE** la concordance des résultats entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022 établis au titre des budgets annexes du centre de télétravail et du service des transports ;

**APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par la Trésorière ; ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2023

Le présent procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 à laquelle ont assisté : Laurent BERTRAND, Maire, Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoints, Claude BRIGNON, France SCHRÖTER, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Christiane OURY, Stéphane JUNG

et comportant les points suivants :

- 2023/02/01 : REPRISE DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
- 2023/02/02 : PROGRAMME 2023 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
- 2023/02/03 : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE SCHIRMECK 2<sup>e</sup> TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
- 2023/02/04 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
- 2023/02/05 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE DE TELETRAVAIL DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
- 2023/02/06 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
- 2023/02/07 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL

est arrêté par le Maire en date du 14 mars 2023.

Signature du Maire, Laurent BERTRAND :

Signature de la secrétaire de séance, Olivia KAUFFER :

Signature de la secrétaire auxiliaire, Samantha KOPP :